

RECOMMANDATIONS SUR LA DECISION DE GENRE

COP19 Point 15

Principes directeurs

Tous les aspects liés aux changements climatiques ont une dimension de genre qui doivent être abordée, y compris l'adaptation, la perte et les dommages, l'atténuation, le financement, la technologie, le renforcement des capacités.

La COP19 reconnaît qu'il existe une base structurelle de l'inégalité et reconnaît la vulnérabilité et la marginalisation de, notamment, les pauvres et les femmes rurales.

La COP19 reconnaît l'expertise des femmes et la circonscription des sexes, et invite les Parties à travailler plus étroitement avec la circonscription.

Afin de promouvoir l'équilibre entre les sexes et l'élaboration de politiques sensibles au genre d'une manière efficace et efficiente, il est crucial pour les parties de reconnaître l'importance de l'élaboration de :

- Lignes directrices du genre à incorporer dans les initiatives en cours et existantes, les programmes et les processus de la CCNUCC ,
- les possibilités de renforcement des capacités pour les femmes et les hommes,
- les provisions au titre des mécanismes de reddition de comptes existants et les mécanismes de reporting.

Pour assurer la mise en œuvre effective de ce travail urgent sur le genre et le changement climatique, le financement devrait être alloué au recrutement d'un spécialiste du genre dans le secrétariat de la CCNUCC .

Nous suggérons aux Parties

Amélioration de la participation

- Mettre en place un fonds spécial pour appuyer la participation des femmes ;
- Encourager les Parties à allouer un pourcentage de leurs fonds de voyage pour les femmes dans chaque délégation ;
- Les fonds devraient inclure un soutien pour le renforcement des capacités des femmes déléguées de la CCNUCC en vue d'améliorer les techniques de négociation, de l'expertise sur le genre et le changement climatique ;
- Créer un espace dédié à l'action des femmes sur l'égalité des sexes (ie Plate-forme d'action de genre - GAP) qui renforce la relation entre les Parties, les femmes déléguées, des femmes et Circonscription Sexe, spécialistes du genre, les partenaires régionaux, les mécanismes de femmes nationaux, d'autres groupes et la société civile.

Renforcement des capacités

- Tous les hommes et les femmes les décideurs et les parties prenantes, y compris le personnel Secrétariat de la CCNUCC, à la fois aux niveaux national et international, devraient recevoir une formation sur le genre et le changement climatique, en particulier dans le cadre des mandats du Programme de travail de Doha sur l'article 6, y compris une formation sur :
 - ✓ l'élaboration et la mise en œuvre d'une approche sensible au genre ;
 - ✓ les avantages d'une approche sensible au genre dans les projets et programmes liés aux changements climatiques.

Recherche des outils et des méthodologies

- Développer l'expertise en genre technique et la compréhension par l'organisation d'ateliers en session et/ou Groupe de réunions d'experts pour élargir les connaissances sur les liens entre le genre et tous les domaines du changement climatique, entre l'adaptation, l'atténuation, le financement du climat, la technologie, les PAN, les NAMA et les pertes et dommages ;
- Mener des recherches sur les vulnérabilités propres à chaque sexe climatique et les impacts sensibles au genre politique climatique, en s'appuyant sur des programmes de recherche existants - y compris (1)

l'analyse statistique sexospécifique de la vulnérabilité des femmes et des répercussions du changement climatique, et (2) une démonstration des avantages de l'approche sexospécifique des politiques et pratiques ;

- Demande au Secrétariat de la CCNUCC d'élaborer des directives soutenant des Parties dans la mise en œuvre des politiques sensibles au genre convenues.

Surveillance et rapports

- Intégrer une approche sexospécifique dans la CCNUCC et la responsabilisation des mécanismes d'établissement de rapports, notamment nationale des communications et d'autres mécanismes d'établissement de rapports pertinents existants.

Financement

- La COP19 devrait charger le Fonds vert pour le climat et l'environnement mondial comme des entités de mise en œuvre du mécanisme financier de la CCNUCC à inclure les considérations de genre dans leurs politiques opérationnelles, les projets/l'exécution du programme et à faire un rapport sur les progrès vers une approche sensible au genre dans leurs rapports annuels à la COP ;
- La COP19 devrait exiger que le Fonds d'adaptation favorise une approche des droits humains et inclut les flux de financement pour mettre en œuvre des efforts sensibles au genre de renforcement des capacités et les efforts sensibles au genre au niveau des pays, à savoir le renforcement de la capacité de l'égalité des entités nationales d'exécution pour un accès direct.